



Feuille annexe: ATE Brake Cylinder Paste

Adaptation d'une fiche de données de sécurité, qui a été créé pour un État membre de l'UE (conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006, REACH), conformément aux instructions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour la Suisse.

pour la section 1

Nom de l'importateur: _____

Adresse de l'importateur: _____

Numéro de téléphone de l'importateur: _____

Numéro d'appel d'urgence: CSIT (Tox): Téléphone 145 (24 h)

pour la section 8

Pas de notes spécifiques pour la Suisse.

pour la section 13

Pas de notes spécifiques pour la Suisse.

pour la section 15

Pas de notes spécifiques pour la Suisse.

Les détails spécifiques de l'importateur doivent être complétés.

Date:
(Informations du fabricant)

31.01.2020

Date: _____
(Informations de l'importateur)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

Code du produit: 03.9902-05xx.x / 7000xx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent conservateur et anti-corrosion à usage technique

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Continental Aftermarket & Services GmbH

Sodener Straße 9

D-65824 Schwalbach am Taunus

Tel: +49-69-7603-11

Fax: +49-69-761061

Service chargé des renseignements:

Gefahrstoffmanagement Konzern, Zentrales Materiallabor

ate.sicherheit@contiautomotive.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS09

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 5892-47-7	2,4,6-Tri-sec-butylphenol	<10%
EINECS: 227-572-6	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 15520-05-5	2,2'-(Octylimino)bisethanol	<3%
EINECS: 239-555-0	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	

SVHC Ne contient pas ou < 0,1 % SVHC selon le règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH), Article 57.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés.

Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, possibilités de dégagement de: CO, CO₂, NO_x

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste
(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: À conserver dans un endroit frais et sec

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Le produit est hygroscopique.

Classe de stockage: 11 solides inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste
(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Caoutchouc butyle: temps de passage minimum 480 min, épaisseur minimale de 0,7 mm
Caoutchouc nitrile: temps de passage minimum 30 min, épaisseur minimale de 0,4 mm
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux: Lunettes de protection

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Voir chapitres 6 et 7. Aucune autre mesure n'est exigée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C:	8,5
------------------------------	-----

Changement d'état
Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >300 °C (FMVSS 116)

Point d'éclair	>145 °C (DIN EN 22719 / ISO 2719)
-----------------------	-----------------------------------

Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Température d'inflammation:	>300 °C (DIN 51794)
------------------------------------	---------------------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste
(suite de la page 4)

Pression de vapeur à 20 °C:	<0,1 hPa <0,1 hPa
Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
Teneur en solvants:	
VOCV (CH)	0,00 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

5892-47-7 2,4,6-Tri-sec-butylphenol

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

15520-05-5 2,2'-(Octylimino)bisethanol

Oral	LD50	1.157 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	------------------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
----------	------	-------------------------------

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Faiblement irritant - ne étiquetage requis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 5)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Supprimé.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

5892-47-7 2,4,6-Tri-sec-butylphenol

EC50	0,675 mg/l (daphnie) (OECD 202 48 h)
LC50	2,2-5 mg/L (poisson) (OECD 203 96 h)
NOEC	0,0675 mg/L (algues) (72 h)
ErC50	0,391 mg/L (algues) (OECD 201 72 h)

15520-05-5 2,2'-(Octylimino)bisethanol

EC50	1,35 mg/l (algues) (OECD 201 72 h)
	328 mg/l (des bactéries) (OECD 209)
	19,1 mg/l (daphnie) (OECD 202 48 h)
LC50	22 mg/L (poisson) (OECD 203 96 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est, conformément à la stabilité désirée, difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste
(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être basée sur les lois et réglementations locales et nationales pertinentes, le processus d'élimination doit éviter la pollution de l'environnement.

Recommandation:

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

DOT néant
ADR, IMDG, IATA UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT néant
ADR 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (2,4,6-Tri-sec-butylphenol)
IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,4,6-Tri-sec-butylphenol), MARINE POLLUTANT
IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (containing 2,4,6-Tri-sec-butylphenol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT néant
Classe

ADR, IMDG, IATA



Classe 9 Matières et objets dangereux divers.
Étiquette 9

14.4 Groupe d'emballage

DOT néant
ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 2,4,6-Tri-sec-butylphenol

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste
(suite de la page 7)

Marine Polluant:	Non
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Indice Kemler:	90
No EMS:	F-A,S-F
Stowage Category	A
Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

Indications complémentaires de transport:

ADR	
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
Catégorie de transport	3
Remarques:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 110607: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500 Special Provision 375

IMDG	
Limited quantities (LQ)	5 kg
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
Remarques:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 110607: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500 Special Provision 2.10.2.7

IATA	
Remarques:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 110607: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500 Special Provision A197

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste
(suite de la page 8)
"Règlement type" de l'ONU:

 UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(2,4,6-TRI-SEC-BUTYLPHENOL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directive 2012/18/UE
Catégorie SEVESO Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

Prescriptions nationales:
Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

VOCV (CH) 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations supplémentaires à fournir par l'importateur (Suisse) comme une couverture pour la fiche de données de sécurité:

à la Section 1:

Nom de l'importateur:

Adresse de l'importateur:

Numéro de téléphone de l'importateur:

Pas de notes spécifiques pour la Suisse dans les sections 8, 13 et 15.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique:

Gefahrstoffmanagement Konzern

ate.sicherheit@contiautomotive.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.02.2020

Numéro de version 6

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ATE Cylinder Paste
(suite de la page 9)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources <http://www.hvbg.de/d/bia/gestis/stoffdb/index.html>
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR